

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2026-30/V
PORTANT réglementation de la circulation rue du Canal

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de M. Quentin STOFFEL de l'entreprise ADAM TP, concernant des travaux de branchement d'assainissement et AEP, Rue du Canal,

CONSIDERANT que des travaux de branchement d'assainissement et AEP, Rue du Canal, prévues du 11 mai 2026 au 15 mai 2026 nécessite une réglementation particulière de la circulation,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Circulation alternée par feux tricolores

La circulation sera alternée en demi-chaussée à l'entrée de la rue du Canal du 11 mai 2026 de 7h00 au 15 mai 2026 à 18h00.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Circulation des piétons

Les piétons devront emprunter le trottoir en face de la zone de travaux.

Article 3 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise en charge des travaux.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, affichée en mairie, mise en ligne et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la Police Municipale - Saverne
- à l'entreprise ADAM TP
- au service technique - Dettwiller



Fait à Dettwiller, le 05 Mai 2026

Le Maire, Pascal BOEHM